conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JG600 STERILIT I Spray d'huile

Date de révision: 20.02.2024 Code du produit: 00250-0001 Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

JG600 STERILIT I Spray d'huile

UFI: Q8RA-E65F-E70F-5X9H

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Agent préservatif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: AESCULAP AG
Rue: Am AESCULAP-Platz
Lieu: D-78532 Tuttlingen/Donau

Téléphone: +49 (0) 74 61 95-0 Téléfax: +49 (0) 74 61 95-2600

Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

sds@gbk-ingelheim.de

Fournisseur

Société: B. Braun Medical AG

Rue: Seesatz 17

Lieu: CH-6204 Sempach Téléphone: +41 (0) 58 / 258 50 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

Centre Suisse d'Information Toxicologique, Numéro de téléphone: 145 / E-Mail:

info@toxi.ch

Tox Info Suisse, Numéro de téléphone: 145 / E-Mail: info@toxiinfo.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Aerosol 1; H222-H229

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JG600 STERILIT I Spray d'huile

Date de révision: 20.02.2024 Code du produit: 00250-0001 Page 2 de 10

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur air inflammable/explosif.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Aérosol avec préparation d'huile spéciale

Composants dangereux

| Nº CAS | Substance | | | | |
|----------|--|--------------|------------------|--|--|
| | N° CE | Nº Index | Nº REACH | | |
| | Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008) | | | | |
| 106-97-8 | Butane | | | | |
| | 203-448-7 | 601-004-00-0 | 01-2119474691-32 | | |
| | Flam. Gas 1, Press. Gas (Comp.); H220 H280 | | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon par précaution.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Attention! Risque d'aspiration!

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques.

Duran l'utilisation, développement de froid par évaporation.

Peut irriter les yeux et la peau.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JG600 STERILIT I Spray d'huile

Date de révision: 20.02.2024 Code du produit: 00250-0001 Page 3 de 10

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, gaz carbonique (CO2), poudre chimique, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire:

monoxyde et dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans récipients vides, non nettoyés.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une ventilation adéquate.

Enlever toute source d'ignition.

Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les émanations ni le nuage de vaporisation.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de vapeurs/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Pour le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JG600 STERILIT I Spray d'huile

Date de révision: 20.02.2024 Code du produit: 00250-0001 Page 4 de 10

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate.

Eviter le contact avec la peau, les veux et les vêtements.

Ne pas respirer les aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition -

Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas respirer les aérosols.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à température ambiante dans un endroit bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Eviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent préservatif

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

| N° CAS | Substance | ppm | mg/m³ | fib/ml | Catégorie | Origine |
|----------|-----------|------|-------|--------|------------------|---------|
| 106-97-8 | n-Butane | 800 | 1900 | | VME 8 h | |
| | | 3200 | 7600 | | VLE courte durée | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Le port de lunettes de protection n'est pas requis si utilisé dans les conditions prévues par le fabricant.

Eviter de toucher avec les yeux.

Protection des mains

Si l'utilisation est correcte, les gants de protection ne sont pas nécessaires.

Eviter de toucher avec la peau.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type AX) (EN 14387).

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JG600 STERILIT I Spray d'huile

Date de révision: 20.02.2024 Code du produit: 00250-0001 Page 5 de 10

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

L'état physique: Aérosol
Couleur: Incolore
Odeur: Caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: - 138,3 °C *)
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition - 0,5 °C *)

et intervalle d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

n.a.

Point d'éclair:

- 87 °C *)

Inflammabilité

solide/liquide: n.a.

Dangers d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur air inflammable/explosif.

Limite inférieure d'explosivité: 1,5 vol. % *) Limite supérieure d'explosivité: 8,5 vol. % *) Température d'auto-inflammation: $365 \,^{\circ}\text{C}$ *)

Température d'inflammation spontanée

solide: n.a. gaz: n.a.
Température de décomposition: n.d.

pH-Valeur:

Non détectable par analyse
Viscosité dynamique:

n.a.

Viscosité dynamique:n.a.Viscosité cinématique:n.a.Durée d'écoulement:n.a.

Hydrosolubilité: 0,0535 g/L *)

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

n.d.

Coefficient de partage n-octanol/eau: n.d.

Pression de vapeur: 2200 hPa *)

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0,58 g/cm³ *)
Densité apparente: n.a.

Densité de vapeur relative: n.d.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue: Combustion auto-entretenue

Propriétés comburantes Non oxyder.

Autres caractéristiques de sécurité

Date d'impression: 29.02.2024

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JG600 STERILIT I Spray d'huile

Date de révision: 20.02.2024 Code du produit: 00250-0001 Page 6 de 10

Taux d'évaporation:

n.d.

Information supplémentaire

*) Butane

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Le feu ou une chaleur intense peut entraîner la rupture de l'emballage.

10.5. Matières incompatibles

Des oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connus.

Pendant l'incendie, il peut se produire:

monoxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Expériences tirées de la pratique

Duran l'utilisation, développement de froid par évaporation.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Date d'impression: 29.02.2024

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JG600 STERILIT I Spray d'huile

Date de révision: 20.02.2024 Code du produit: 00250-0001 Page 7 de 10

Autres informations

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatique, nausées et vomissements.

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques.

Duran l'utilisation, développement de froid par évaporation.

Peut irriter les yeux et la peau.

Peut provoquer une irritation des muqueuses.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple amiante), y compris conteneurs à pression vides; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Remettre les aérosoles vides à une société spécialisée dans l'élimination de ces emballages.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

150111

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

| Date de révision: 20.02.2024 | JG600 STERILIT I Spray d'huile Code du produit: 00250-0001 | Page 8 de 10 |
|---|--|--------------|
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: | 2 - 2.1 | |
| Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée: Catégorie de transport: Code de restriction concernant les tunnels: | 5F 1 L / 30 kg E0 2 D | |
| Transport fluvial (ADN) 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: | UN 1950 AÉROSOLS 2 - 2.1 | |
| Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée: Transport maritime (IMDG) 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: | 5F 1 L / 30 kg E0 UN 1950 AEROSOLS 2.1 | |
| Marine pollutant: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée: EmS: Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | No 1000 mL / 30 kg E0 F-D, S-U UN 1950 AEROSOLS, FLAMMABLE 2.1 | |

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JG600 STERILIT I Spray d'huile

Date de révision: 20.02.2024 Code du produit: 00250-0001 Page 9 de 10

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G Passenger LQ: Y203 Quantité exceptée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):203IATA-Quantité maximale (avion de ligne):75 kgIATA-Instructions de conditionnement (cargo):203IATA-Quantité maximale (cargo):150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII): Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40

Directive 2004/42/CE relative à COV

98 %

dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de mains de 18 aps

moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JG600 STERILIT I Spray d'huile

Date de révision: 20.02.2024 Code du produit: 00250-0001 Page 10 de 10

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9.

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280 Contient un gaz sous pression: peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)